



Bourgeoisie de Saillon

Comptes 2016

Message introductif aux comptes 2016 de la bourgeoisie

Mesdames,
Messieurs,

Les comptes 2016 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le conseil bourgeoisial en séance du 2 mai 2017. Conformément à l'art. 7 de la LCO (loi sur les communes), ils seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 30 mai 2017.

Contrôlés par la fiduciaire Dini et Chappot SA, ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil bourgeoisial selon l'art. 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes.

La bourgeoisie a connu dans son fonctionnement 2016 une diminution des charges par rapport au budget 2016 car les frais d'exploitation des forêts et d'entretien du réseau routier ont été moins onéreux. Au niveau des revenus, ils ont également baissé car il n'y a pas eu de part communale pour l'entretien des forêts. Comme à l'accoutumée, seul un amortissement minimum a été opéré.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	36'854.35	46'965.00	100'272.55
Revenus financiers	21'107.00	27'850.00	30'661.15
Marge d'autofinancement négative	15'747.35	19'115.00	69'611.40
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (- négative)	15'747.35	19'115.00	69'611.40
Amortissements comptables	17'714.85	18'685.00	14'829.75
Excédent de charges	33'462.20	37'800.00	84'441.15
Comptes des investissements			
Dépenses	37'639.85	55'000.00	-
Recettes	-	-	96'990.25
Investissements nets	37'639.85	55'000.00	-96'990.25
Financement			
Marge d'autofinancement (- négative)	15'747.35	19'115.00	69'611.40
Investissements nets	37'639.85	55'000.00	-96'990.25
Insuffisance de financement	53'387.20	74'115.00	-27'378.85
Evolution de la fortune			
Fortune au 31 décembre 2015	1'247'251.23		
Résultat de l'exercice	-33'462.20		
Fortune au 31 décembre 2016	1'213'789.03		

Fonctionnement

Fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	54'569.20	21'107.00 33'462.20	65'650.00	27'850.00 37'800.00	115'102.30	30'661.15 84'441.15

L'excédent de charges au fonctionnement de Fr. 33'462.20 (résultat de l'exercice) va être porté en déduction du capital de la bourgeoisie qui se situe au 31 décembre 2015 à Fr. 1'247'251.23. La bourgeoisie peut donc enregistrer cette perte.

Concernant les amortissements, le patrimoine financier, les terrains, les alpages, les pâturages et les forêts ne sont pas amortis.

Seules les différences de plus Fr. 1'000.- par rapport au budget 2016 sont commentées ci-dessous.

Frais d'entretien du réseau routier : Le réseau routier a nécessité très peu d'entretien, d'où une charge particulièrement faible.

Frais d'entretien des alpages : Il s'agit d'une prise en charge de dégâts non couvert par l'assurance suite à un sinistre et de la prise en charge de franchises.

Frais d'entretien des immeubles : Il s'agit d'une remise en état du mur de la terrasse de Lui d'Août.

Frais d'exploitation des forêts : Cette année il n'y a pas eu d'interventions effectuées dans les forêts qui doivent être prises en charge par les communes (cf. revenus).

Intérêts dus : L'intérêt facturé à la bourgeoisie se monte au taux moyen des emprunts de la commune (0.9123 %) et se calcule sur le montant du compte/courant. Comme les taux ont fortement chuté, celui-ci est plus bas que les prévisions budgétaires.

Participation aux frais d'exploitation : Les ouvriers des travaux publics ont passé plus de temps à l'entretien des biens bourgeoisiaux que les prévisions budgétaires, mais moins qu'en 2015.

Location des biens : La bourgeoisie a loué à une entreprise locale une partie de la parcelle bourgeoise sise au rideau d'abri.

Participation communale pour les forêts : Il n'y a pas eu en 2016 de travaux forestiers à assumer financièrement par la commune.

Fonctionnement selon les natures

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
3 Charges	54'569.20	65'650.00	115'102.30
30 Charges de personnel	1'548.35	850.00	782.60
31 Biens, services et marchandises	18'073.75	30'200.00	64'676.00
32 Intérêts passifs	4'554.20	7'140.00	7'702.25
33 Amortissements	17'714.85	18'685.00	14'829.75
35 Dédommagements à des collectivités publ.	12'516.75	8'500.00	26'863.80
38 Attribution aux financements spéciaux	161.30	275.00	247.90
4 Revenus	21'107.00	27'850.00	30'661.15
42 Revenu des biens	21'107.00	19'100.00	19'051.15
46 Subventions acquises		8'750.00	11'610.00

Le fonctionnement selon les natures apporte les mêmes commentaires que le fonctionnement selon les tâches.

Investissements

Investissements selon les tâches

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS	37'639.85		55'000.00			96'990.25
		37'639.85		55'000.00	96'990.25	

Chalet du berger : La bourgeoisie est intervenue sur la toiture et la charpente de ce chalet qui est désormais loué à un privé.

Investissements selon les natures

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
5 Dépenses	37'639.85	55'000.00	
50 Investissements propres	37'639.85	55'000.00	
6 Recettes			96'990.25
60 Transfert au patrimoine financier			39'811.40
63 Facturation à des tiers			57'178.85

Les investissements selon les natures apportent les mêmes commentaires que les investissements selon les tâches.

Conclusion

Les comptes de la bourgeoisie enregistrent, une nouvelle fois, un déficit. Celui-ci peut être absorbé par le capital de la bourgeoisie.

Sans nouvelles recettes ou nouvelles sources de financement, les comptes de la bourgeoisie continueront à assumer des pertes.

Saillon, mai 2017

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc

Bourgeoisie de Saillon - Comptes 2016 - Fonctionnement détaillé

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	54'569.20	21'107.00	65'650.00	27'850.00	115'102.30	30'661.15
100.300.00 Commission : vacances et frais	824.05		250.00		447.60	
100.309.00 Frais divers	724.30		600.00		335.00	
100.314.00 Frais d'entretien du réseau routier	1'749.60		10'000.00		42'448.05	
100.314.01 Frais d'entretien des alpages	4'358.40				2'000.00	
100.314.02 Frais d'entretien des immeubles	3'863.90		200.00		1'201.55	
100.318.00 Frais d'exploitation des forêts	5'400.00		17'000.00		17'010.00	
100.318.01 Assurances bâtiments	1'146.25		1'250.00		1'226.85	
100.318.02 Impôts et redevances	1'555.60		1'750.00		789.55	
100.321.00 Intérêts dus	4'554.20		7'140.00		7'702.25	
100.330.00 Amortissements	65.00		65.00		70.00	
100.331.00 Amortissements	17'649.85		18'620.00		14'759.75	
100.352.00 Participation aux frais administratifs	1'960.20		2'000.00		2'228.15	
100.352.01 Participation aux frais d'exploitation	10'556.55		6'500.00		24'635.65	
100.380.00 Attribution fonds reboisement	161.30		275.00		247.90	
100.421.00 Intérêts des créances		161.30		200.00		161.10
100.423.00 Location des biens		20'945.70		18'900.00		18'890.05
100.462.00 Part. commune pour les forêts				8'750.00		11'610.00
Totaux	54'569.20	21'107.00	65'650.00	27'850.00	115'102.30	30'661.15
Excédent de charges		33'462.20		37'800.00		84'441.15
Totaux égaux	54'569.20	54'569.20	65'650.00	65'650.00	115'102.30	115'102.30
Marge d'autofinancement avant amortissement		-15'747.35		-19'115.00		-69'611.40

Bourgeoisie de Saillon - Comptes 2016 - Investissements détaillés

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS	37'639.85		55'000.00			96'990.25
100.500.02 Place "Les Moilles"			25'000.00			
100.503.02 Chalet du berger	37'639.85		30'000.00			
100.60 RECETTES D'INVESTISSEMENT						39'811.40
100.600.00 Vente de ruraux						39'811.40
100.631.00 Place "Aux Epineys"						57'178.85
Totaux	37'639.85		55'000.00			116'895.95
Investissements nets		37'639.85		55'000.00	116'895.95	
Totaux égaux	37'639.85	37'639.85	55'000.00	55'000.00	116'895.95	116'895.95

AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS 2016

	31.12.2015	Augm.	Dim.	Av. amort.	%	Amortiss.	31.12.2016
PATRIMOINE FINANCIER	1'306.00	0.00	0.00	1'306.00		65.00	1'241.00
10.121.00 Actions FMV	1.00			1.00			1.00
10.121.01 Télévonnaz	1'305.00			1'305.00	5	65.00	1'240.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	305'186.00	37'639.85	0.00	342'825.85		17'649.85	325'176.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
10.140.00 Ruraux et biens-fonds	73'320.00			73'320.00	5	3'665.00	69'655.00
10.140.01 Terrain "En Rosaire"	131'430.00			131'430.00 *			131'430.00
10.140.02 Terrain "En Bayard"	1.00			1.00 *			1.00
10.140.10 Grotte du Poteux	485.00			485.00	5	25.00	460.00
10.140.20 Carrière de la Sarvaz	15'885.00			15'885.00	5	795.00	15'090.00
10.140.30 Place "Aux Epineys"	7'940.00			7'940.00	5	395.00	7'545.00
10.141.00 Route Plan des Combes	2'850.00			2'850.00	10	285.00	2'565.00
10.143.00 Alpage Scinllioz	57'350.00			57'350.00 *			57'350.00
10.143.01 Alpage Scinllioz : Alim. Eau, électricité	142'925.00			142'925.00	5	7'145.00	135'780.00
10.143.02 Alpage Scinllioz : chalet du berger		37'639.85		37'639.85	5	1'884.85	35'755.00
10.143.10 Alpage Lui d'Août	209'400.00			209'400.00 *			209'400.00
10.143.11 Alpage Lui d'Août : Alim. Eau	35'925.00			35'925.00	5	1'795.00	34'130.00
10.145.00 Forêts	963'280.00			963'280.00 *			963'280.00
10.145.01 Paturage de Scinllioz	78'520.00			78'520.00 *			78'520.00
10.146.00 Mobilier d'alpage	1.00			1.00			1.00
10.149.00 Inventaire des richesses naturelles	18'560.00			18'560.00	5	930.00	17'630.00
10.153.00 Participation centre scolaire	7'295.00			7'295.00	10	730.00	6'565.00
PATRIMOINE FINANCIER	1'306.00	0.00	0.00	1'306.00		65.00	1'241.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	305'186.00	37'639.85	0.00	342'825.85	5.15	17'649.85	325'176.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
	1'746'473.00	37'639.85	0.00	1'784'112.85		17'714.85	1'766'398.00

* Patrimoine administratif sans obligation d'amortissement

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2016

		Comptes 2016		Comptes 2015	
		Actif	Passif	Actif	Passif
PATRIMOINE FINANCIER		162'707.95		162'611.65	
10.11	Avoirs	161'466.95		161'305.65	
10.111.01	Fonds de reboisement - Raiffeisen	161'466.95		161'305.65	
10.12	Placements	1'241.00		1'306.00	
10.121.00	Actions FMV	1.00		1.00	
10.121.01	Téléovronnaz	1'240.00		1'305.00	
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1'765'157.00		1'745'167.00	
10.14	Patrimoine administratif	1'758'592.00		1'737'872.00	
10.140.00	Ruraux	69'655.00		73'320.00	
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	131'430.00		131'430.00	
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00		1.00	
10.140.10	Grotte du Poteux	460.00		485.00	
10.140.20	Carrières de la Sarvaz	15'090.00		15'885.00	
10.140.30	Place "Aux Epineys"	7'545.00		7'940.00	
10.141.00	Route "Plan des Combes"	2'565.00		2'850.00	
10.143.00	Alpage de Scinlloz	57'350.00		57'350.00	
10.143.01	Alpage de Scinlloz : Alim. Eau, électricité	135'780.00		142'925.00	
10.143.02	Alpage de Scinlloz : chalet du berger	35'755.00			
10.143.10	Alpage de Lui d'Août	209'400.00		209'400.00	
10.143.11	Alpage de Lui d'Août : Alim. Eau	34'130.00		35'925.00	
10.145.00	Forêts	963'280.00		963'280.00	
10.145.01	Paturage Scinlloz	78'520.00		78'520.00	
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00		1.00	
10.149.00	Inv. des richesses naturelles	17'630.00		18'560.00	
10.15	Participation	6'565.00		7'295.00	
10.153.00	Part. centre scolaire	6'565.00		7'295.00	
20.21	Dettes à court terme	552'608.97		499'221.77	
20.210.00	Commune c/c ordinaire	552'608.97		499'221.77	
20.28	Financements spéciaux	161'466.95		161'305.65	
20.280.00	Fonds de reboisement	161'466.95		161'305.65	
20.29	Capital	1'213'789.03		1'247'251.23	
	Fortune au 31.12.2015 / 31.12.2014	1'247'251.23		1'331'692.38	
	Diminution de la fortune	-33'462.20		-84'441.15	
20.290.00	Capital	1'213'789.03		1'247'251.23	
TOTAUX		1'927'864.95	1'927'864.95	1'907'778.65	1'907'778.65



Martigny, le 9 mai 2017 D/cb

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2016

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil bourgeoisal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des articles 74 et 55 de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux amortissements.

Rapports sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- La perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers;
- le niveau des amortissements comptables n'est pas conforme aux dispositions de l'Ofinco;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE DINI & CHAPPOT SA

Ph. Dini

Expert réviseur agréé
réviseur resp.

C. Rama



Les présents comptes ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 2 mai 2017.

Ils ont été adoptés par l'assemblée bourgeoisiale le 30 mai 2017

L'attestent

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc